



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PRÉFET

BSI

N° Spécial

5 juillet 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET BSI du 5 juillet 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BSI/ N° 2017.601	05.07.2017	Arrêté préfectoral portant composition du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.	3



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral N° CAB/BSI/2017/601 du 5 juillet 2017 portant composition du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le décret n°2010-1635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et l'article 16 modifiant le code de la procédure pénale ;
- VU les articles D.234, D.235, D.236, D.237 et D.238 modifiés du code de procédure pénale relatifs aux conseils et de l'évaluation des établissements pénitentiaires ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU la désignation opérée par Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président du conseil départemental des Hauts de Seine ;
- VU la désignation opérée par Monsieur Jacques BOULARD, Président du tribunal de grande instance de Nanterre ;
- VU les désignations opérées par Monsieur Ivan GOMBERT, chef d'établissement par intérim de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine;
- SUR proposition de Monsieur Thomas FAUCONNIER, Sous-Préfet, chargé des fonctions de Directeur de Cabinet par intérim :

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

Le conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Nanterre (MAN) est présidé par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Les vice-présidents sont Monsieur Jacques BOULARD, Président du tribunal de grande instance de Nanterre et Madame Catherine DENIS, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex

COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

STANDARD : 01. 40. 97. 20. 00 / TÉLÉCOPIE : 01.47.25.21.21 / INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr>

ARTICLE 2

Sont membres titulaires du conseil d'évaluation de la MAN, le Président et les vice-présidents, ou leur représentant, ainsi que :

- Madame **Nicole GOUETA**, vice-présidente du Conseil départemental en charge de la prévention et de la sécurité publique, Maire de Colombes ou son représentant ;
- Madame **Valérie PECRESSE**, présidente du conseil régional d'Île-de-France ou son représentant ;
- Monsieur **Patrick JARRY**, conseiller départemental des Hauts de Seine, Maire de Nanterre ou son représentant ;
- Madame **Lysis DARROT**, vice-présidente chargée de l'application des peines, chef de service de l'application des peines près le tribunal de grande instance de Nanterre ;
- Madame **Béatrice BAUDIMENT**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants, magistrat coordonnateur de la juridiction des mineurs ;
- Madame **Amicie JULLIAND**, magistrat coordinateur du pôle de l'instruction ;
- Madame **Dominique FIS**, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale ;
- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé de l'Île de France, ou Madame la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur **Jean-Paul PECQUET** le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- Madame le chef du service départemental de la police judiciaire ;
- Monsieur **Alain FAJER**, chef du service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats des Hauts-de-Seine ou son représentant.

ARTICLE 3

Sont nommés membres du conseil d'évaluation de la MAN conformément à l'alinéa n°15 de l'article D.234 du code de la procédure pénale, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Pierre PUGNET**, aumônier catholique à la MAN;
- Madame **Jeanne SYLVESTRE**, aumônier protestant à la MAN;
- Monsieur **Chalom LELLOUCHE**, aumônier israélite « ACCIL » à la MAN;
- Monsieur **Abdelhafid LARIBI**, aumônier musulman à la MAN;
- Monsieur **Razvan IONESCU**, aumônier orthodoxe à la MAN;

ARTICLE 4

Sont nommés membres du conseil d'évaluation de la MAN pour une période de deux ans au titre des personnes appartenant à des associations ou choisies en raison de l'intérêt qu'elles portent aux problèmes pénitentiaires et post-pénaux, conformément aux alinéas n°13 et 14 de l'article D.234 du code de la procédure pénale les personnes dont les noms suivent :

- Madame **Isabelle MIALON**, Présidente de la délégation des Hauts-de-Seine du secours catholique ;
- Monsieur **Marc AVENATI**, correspondant de l'association des visiteurs de prisons à la maison d'arrêt ;
- Madame **Agnès MINVIELLE**, Présidente de l'association « Halte Saint Vincent » ;
- Madame **Catherine DELAPLANCHE**, association ARAPEJ 92 ;
- Madame **Laetitia DUPONT**, Président de l'association « Club informatique pénitentiaire » ;
- Monsieur **Philippe MESSESCHMITT**, Président de l'unité locale de la Croix-Rouge ;

ARTICLE 5

Monsieur le Sous-Préfet, chargé des fonctions de Directeur de Cabinet par intérim, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 05 JUL. 2017

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Chargé des fonctions de Directeur de Cabinet
par intérim,



Thomas FAUCONNIER

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex

COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

STANDARD : 01. 40 .97. 20. 00 / TÉLÉCOPIE : 01.47.25.21.21 / INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr>

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>